



13.1 DEPLACEMENT EN MOYENNE MONTAGNE, D'UN TEMPS DE MARCHÉ EFFECTIF DE 4 HEURES MAXIMUM PAR JOUR, NE COMPORTANT PAS DE DIFFICULTÉS TECHNIQUES.

Type d'activités par famille

Famille d'activité :

Randonnée pédestre.

Lieu de pratique :

Sur chemin et sentier **balisé**, non enneigé, facile, sans passage délicat ni caractère technique, avec un accès facile à un point de secours. .

Public concerné :

Tous les mineurs.

Taux d'encadrement :

Pour les personnes répondant aux conditions ci-dessous, le nombre de pratiquants est déterminé par l'encadrant.

Dans les autres cas, l'effectif maximum par encadrant est calculé en fonction de l'itinéraire et du niveau des pratiquants **sans toutefois pouvoir excéder 12 mineurs**.

Qualifications de l'encadrant-e :

Peut encadrer, toute personne majeure répondant aux conditions prévues aux 1°, 2° ou 3° de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles. soit :

1. Une personne titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle (pouvant recevoir une rémunération contre ses services) ou d'un certificat de qualification inscrit sur la liste mentionnée à l'[article R. 212-2 du code du sport](#) et exercer dans les conditions prévues à ce même article ou être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes, titres ou certificats de qualification dans les conditions prévues à l'article [R. 212-4](#) du même code (on y retrouve MSN, BNSSA, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, ...);
2. Une personne qui doit être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et répondre aux conditions exigées par le code du sport pour exercer la profession d'éducateur sportif sur le territoire national ;
3. Une personne militaire, ou fonctionnaire relevant des titres II, III et IV du statut général des fonctionnaires et exerçant dans le cadre des missions prévues par son statut particulier, ou enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'Etat dans l'exercice de ses missions.

Peut aussi encadrer, une personne majeure déclarée comme **faisant partie de l'équipe pédagogique** permanente de l'accueil, **titulaire** d'une **qualification** reconnue par le ministre chargé de la jeunesse pour assurer les fonctions d'animation.



**Conditions particulières
pour les accompagnateurs
supplémentaires :**

**Conditions
d'organisation :**

Remarques / conseils :

Peut accompagner le groupe, toute personne majeure, **déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique permanente** de l'accueil, dont le niveau d'aptitude et de capacité est jugé par l'encadrant suffisant dans cette activité en vue de faciliter son bon déroulement. (Les stagiaires et bénévoles déclaré-e-s sont inclu-e-s dans cette disposition).

Le directeur de l'accueil communique la liste des participants et leur âge à l'encadrant.

L'encadrant doit avoir reconnu l'itinéraire. Il porte le projet d'activité à la connaissance du directeur de l'accueil et l'informe de l'heure exacte de départ du groupe et de l'heure prévue pour le retour.

Le matériel est conforme aux normes en vigueur.

L'encadrant doit être muni d'un équipement de secours, du matériel collectif adapté ainsi que d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours.

L'organisation de l'activité doit être conforme aux règles fixées par la Fédération française de la randonnée pédestre.

"Sans toutefois pouvoir excéder 12 mineurs" on ne compte alors pas le nombre d'adulte ou d'accompagnateur-trice-s mais seulement les mineurs.

La randonnée est un excellent moyen de sensibiliser les participant-e-s à la nature, l'écologie et le monde qui nous entoure et fait respirer et vivre la planète.

Vous pouvez préparer et vous inspirer des éléments suivants :

- [!\[\]\(5a0d662075632df1b39c9e3427a70093_img.jpg\) Charte du randonneur ;](#)
- [!\[\]\(b9aaeddcca3b0cfd727d0e19f8b22e6b_img.jpg\) Pratique de la randonnée ;](#)
- [!\[\]\(7985cfc9ac20c5a67d1a49b8edd9370c_img.jpg\) Les conseils pour la randonnée ;](#)
- [!\[\]\(c3dc9c5d8504b4ff44583fa2a53f68d3_img.jpg\) Trousse de secours du randonneur ;](#)
- [!\[\]\(dcc90d5dff4daebc8e015e38f89e1f01_img.jpg\) Organiser une randonnée ;](#)

La [Fédération Française de Randonnée](#) vous aidera à mieux vous préparer.